



Lille, le 27 janvier 2011

Communiqué de presse

Mais n'ont-ils rien d'autre à faire que de s'acharner contre la Fonction Publique ?

Une proposition de loi du député Jean-François MANCEL visant à réserver le Statut de la fonction publique aux agents exerçant une fonction régaliennne a été enregistrée à l'assemblée nationale le 13 janvier 2011 sous le n°3088.

Une fois de plus, le service public est mis au banc des accusés !

Une fois de plus, un député fait une proposition de loi pour réformer la fonction publique !

Une fois de plus, faudra-t-il rappeler, à ces politiciens :

- A quoi servent les services publics ?
- Que le service public se doit d'être **neutre**, au service du pays et non au service d'un pouvoir politique quel qu'il soit ?
- Que le service public est **garant de l'égalité** de traitement des usagers ?
- Qu'il est malsain d'exacerber les différences entre le privé et le public ?
- Que, contrairement aux idées véhiculées, une majorité de français reste attachée aux services publics ?

La FGF-FO s'insurge contre cette nouvelle proposition de loi du député MANCEL qui, à partir d'un constat complètement erroné, tend à vouloir sacrifier les services publics sur l'autel du libéralisme.

La FGF-FO affirme que :

- les logiques du service public ne sont pas celles du privé.
- les services publics ne sont pas responsables de la crise financière.
- les services publics ne sont pas responsables du déficit public.

Pour la FGF-FO, c'est la baisse des effectifs et des moyens qui nuit aujourd'hui à l'efficacité du service public.

La FGF-FO affirme aussi que, contrairement à ce que sous-entend ce député, c'est cette proposition de loi qui ne répond pas aux attentes des citoyens. Que diraient les administrés de ce député si l'école laïque, les services municipaux, les hôpitaux, etc... passaient demain dans le champ du secteur concurrentiel ?

A l'heure où le gouvernement décide d'accélérer la révision générale des politiques publics en ne remplaçant pas un fonctionnaire sur deux et en ayant pour objectif de mettre en extinction 150 corps de fonctionnaires à l'horizon 2015, la FGF-FO affirme que ce type de proposition est une nouvelle provocation à l'égard des personnels publics.